



I N F O R M A T I O N   A   L A   P R E S S E

## *Le rôle de la Ville dans la lutte contre les frelons asiatiques*

**Depuis le printemps 2011, la Ville de Niort intervient sur le domaine public pour limiter la prolifération des frelons asiatiques, ennemi n°1 des abeilles. Sans l'aide efficace des habitants sur le domaine privé, l'action des services municipaux ne peut être vraiment efficace.**

**L'automne et l'hiver sont des périodes propices pour agir.**

En 2012, 93 nids de frelons ont été signalés auprès du service communal d'hygiène et santé. A chaque signalement, un agent du service se déplace pour constater l'activité du nid, sa hauteur, la faisabilité de sa destruction et sa situation.

La Ville entreprend l'élimination des nids uniquement s'ils sont situés sur le domaine public : rue, parc ou jardin publics, cour d'école, abords d'un équipement qui reçoit du public... En 2012, elle a pu détruire 38 nids.

Si le nid se situe sur le domaine privé, la Ville incite les particuliers de prendre en charge sa destruction en contactant une entreprise de désinsectisation ou bien la FDGDON (Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles) au 05 49 77 16 55. La réglementation ne permet à la Ville d'imposer aux particuliers cette intervention.

Parfois, il est impossible d'intervenir à cause de la hauteur des nids rendus inaccessibles avec ou sans nacelle. Rappelons que les tirs au fusil sont interdits en zone urbaine. Dans tous les cas, il est fortement déconseillé de détruire soi-même un nid qui peut accueillir 2000 à 3000 frelons, jusqu'à 15 000 sur une année entière. Lorsque l'activité au sein du nid n'est plus présente notamment en début de saison hivernale, il est inutile d'agir, il se dégradera sous l'effet des intempéries.

Face à l'inquiétude des apiculteurs notamment, la réglementation sur le frelon asiatique pourrait se renforcer en cette fin d'année 2012 : les Ministères de l'agriculture et de l'écologie ont décidé son classement en espèce exotique envahissante et nuisible à l'apiculture ce qui permettrait de mettre en place un grand plan d'action au niveau national pour limiter l'impact de cette espèce.

Contact : Mairie de Niort, Service communal d'hygiène et santé, au 05 49 78 75 59

---

Direction Communication

Isabelle Toesca, Contact Presse, au 05 49 78 74 03 ou [isabelle.toesca@mairie-niort.fr](mailto:isabelle.toesca@mairie-niort.fr)